

DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons

Canton de Villers-Cotterêts

COMMUNE

DE

02600 FAVEROLLES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2020

Etaient présents : CARON Jacques, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, GEHAN Blanche, POTEAUX Christian, JULVE ROSELLO Frédérique, RENARD David.

Absents : Joël CUROT, COPEAUX Bernard

Secrétaire de séance : David RENARD

Début de séance du conseil municipal 19h00

Convention Application du Droit des Sols (réf 20-001)

L'approbation du PLUi est aujourd'hui imminente. A son entrée en vigueur, le PLUi couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV). Dès lors les 18 communes actuellement couvertes par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) pourront bénéficier du traitement de leurs dossiers par le pôle Application du Droit des Sols de la CCRV. Afin de prendre en compte ces changements, une nouvelle convention d'adhésion est à signer pour l'ensemble des communes, y compris celles comme Faverolles qui sont déjà membres du service ADS.

Le Conseil Municipal décide de maintenir son adhésion au pôle ADS et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Modification des statuts du SESV (réf 20-002)

Le 1er janvier 2020, Grand Soissons Agglomération et la Communauté de Communes Retz-en-Valois ont pris la compétence "eau potable" sur leur territoire.

A cette date, elles se substituent à leurs communes membres au sein du comité syndical du SESV (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois).

A compter du 1er janvier 2020, la composition du SESV est la suivante :

- la communauté d'Agglomération Grand Soissons Agglomération en représentation-substitution de 11 de ses communes membres,
- la communauté de Communes Retz-en-Valois en représentation-substitution de 38 de ses communes membres,
- les communes membres des communautés de communes du canton d'Oulchy-le-Château et de la communauté de communes du Val de l'Aisne.

Le SESV, jusqu'alors syndicat de communes, devient donc un syndicat mixte fermé (communes + EPCI).

Cette modification entraîne la modification des statuts du syndicat et par conséquent la consultation de ses communes membres, invitées à délibérer dans un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les modifications des statuts du SESV.

Route d'ARTAGNAN (réf 20-003)

Dans le cadre de la mise en place de la route d'Artagnan, le Conseil Municipal de Faverolles a pris une délibération en date du 24 septembre 2018 autorisant le passage et le balisage de cet itinéraire sur son territoire communal.

L'Association Européenne Route d'Artagnan en charge de la promotion et du balisage de cet itinéraire souhaite l'inscription complémentaire des chemins empruntés au PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Les chemins ruraux utilisés par la Route d'Artagnan ne sont pas tous inscrits au PDIPR étant précisé que ce plan permet la protection de ces chemins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des chemins ruraux empruntés par l'itinéraire équestre « la Route d'Artagnan » sur le territoire communal :

1. Chemin rural de Dampleux à Ancienville
2. Chemin rural de la Grille à Dampleux
3. Chemin rural de Faverolles à Maucreux
4. Chemin rural d'Oigny-en-Valois à Faverolles

Amortissement des dépenses USEDA (réf 20-004)

Des dépenses d'investissement concernant le remplacement d'un mat accidenté rue Saint Antoine ont été réalisées en 2019 pour un montant de 3 643.66 €. Or, ces dépenses doivent obligatoirement être amorties sur le budget suivant. Le Conseil Municipal décide donc d'amortir ces dépenses en 1 an et d'inscrire cette opération au budget 2020.

Acceptation du Fonds de Concours pour les travaux au cimetière (réf 20-005)

La commune de Faverolles a délibéré en date du 04 février 2019 afin de demander une subvention à la CCRV au titre du Fonds de Concours concernant les travaux de réhabilitation du cimetière. La CCRV a accordé le montant de 8000€ de subvention pour ces travaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le Fonds de Concours proposé par la Communauté de Communes.

Approbation du compte de gestion de la Commune (réf 20-006)

Le compte de gestion constitue la délivrance des comptes du comptable (trésorier municipal) à l'ordonnateur (le Maire). Il reprend en détail l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année écoulée, qui ont été transcrites par la trésorerie de Villers-Cotterêts. Le compte de gestion n'a appelé ni remarque, ni observation sur la tenue des comptes. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Compte administratif 2019 (réf 20-007) :

Le compte administratif 2019 reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune, sous la responsabilité du Maire.

Le compte administratif 2019 est clos comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		96 529,43		10 447,49	0,00	106 976,92
Opérations de l'exercice	122 255,84	57 467,72	201 767,13	214 527,79	324 022,97	271 995,51
Intégration CCAS		19,31		815,43		834,74
Part affectée à l'Inv						
TOTAUX	122 255,84	154 016,46	201 767,13	225 790,71	324 022,97	379 807,17
Résultat de l'exercice	-64 788,12		12 760,66		-52 027,46	
Résultats de clôture	31 760,62		24 023,58		55 784,20	

Le compte administratif est approuvé à 6 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote.

Affectation du résultat (réf 20-008) :

Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent d'investissement de **31 760.12 €** et un excédent de fonctionnement de **24 023.58 €**. Ces deux sommes seront affectées comme suit sur le budget 2019 :

- **RECETTE DE FONCTIONNEMENT** } compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté) : **24 023.58€**
- **RECETTE D'INVESTISSEMENT** } compte 001 (Excédent d'investissement reporté) : **31 760.62 €**

INFORMATIONS

- **Communauté de Communes Retz en Valois (CCRV)**

La mairie tient à disposition des Faverollais le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 de la CCRV.

- **La fibre**

Suite aux inscriptions pour les pré-équipements en décembre, les premiers travaux ont démarré mi-février et semble-t-il de manière aléatoire. 2 cas se présentent :

- Le premier, où tout va bien jusqu'à la mise en place de la prise et tout se déroule sans encombre.
- Le second où l'entreprise rencontre des problèmes techniques et il vous faudra attendre que l'opérateur que vous aurez choisi procède lui-même à cette installation. Malheureusement l'information reste très floue sur ce sujet.

Nos dernières informations sont les suivantes :

Une réunion se tiendra à la salle des fêtes de Faverolles à 18h00 le 26 mars (avec Corcy comme en décembre) pour présenter les différents opérateurs.

Pour ceux qui n'auront pas réussi à obtenir le branchement en totalité, il vous faudra choisir un opérateur qui prendra à sa charge les travaux et **cela ne coutera rien aux futurs abonnés.**

Ce sera aussi vrai pour le futur, même pour ceux qui n'ont pas fait la demande ou tout simplement pour les nouvelles constructions ou ceux venant d'acquérir un bien immobilier existant.

- **CHRIST du cimetière**

Sa réfection se termine et il devrait être remis en place début Avril (Si la météo le permet pour avoir accès à l'allée centrale par un gros manitou).

Une inauguration se fera en présence de Mr et Mme Champy, nos généreux donateurs pour cette remise en beauté.

- **Salle des fêtes : Effraction**

Dans la nuit du 3 et 4 Février, un malfaiteur solitaire, après avoir cassé un carreau de la cuisine s'est introduit à l'intérieur de la salle des Fêtes. L'arrivée du livreur des repas cantines, et le passage des gendarmes qui étaient dans le secteur, l'ont fait fuir.

Effraction d'un placard avec peu d'intérêt, produit ménagers, cadenas cassé sur le meuble de notre cuisinière et tentative de forçage de la porte du local du comité des fêtes. A l'arrivée des gendarmes l'individu est sorti et a fini par courir en direction du cœur du village. Obligation pour le maire appelé par les gendarmes (jusqu'à 1h30) de trouver des solutions pour boucher l'espace du carreau cassé et perte de temps le lendemain pour aller déposer plainte...

- **Carrière de sable**

Courrier fait au propriétaire pour lui demander de stopper toute extraction de sable route de Javage.

Présence d'une pelleteuse sur le chantier et selon les dires de l'entrepreneur départ de 3 semi-remorques lors de la présence de celle-ci.

2 rappels : 1) le chemin de la route d'Artagnan est situé juste au-dessus (Protection européenne)

2) Un arrêté pris en 2014 interdisant toute exploitation suite à un projet conséquent d'extraction sur l'ensemble des terres.

- **Travaux concernant le ruissellement des eaux route de Javage**

Sujet malheureusement d'actualité suite à l'engorgement des terres. L'eau ruisselle abondamment que ce soit à la fontaine du corbeau, rue des cahots mais aussi route de Javage.

Sept nouvelles constructions sont en pleine configuration de voir se déverser des quantités d'eau impressionnantes devant et même dans les habitations hélas.

Le risque était précisé mais la municipalité se doit de trouver des solutions.

La nouvelle équipe municipale aura ce dossier à gérer dans ses priorités.

- **Peinture des réverbères.**

Rue Saint Antoine certains réverbères souffrent et la peinture s'écaille. L'entreprise qui a réalisé les travaux reprendra à sa charge cette réfection en Juin.

- **Travaux église**

Un vaste chantier, démarré en décembre par la Société APICULA02 qui travaille avec un camion de pompiers supportant une échelle allant jusqu'à 30 mètres. Cette intervention plus rapide et efficace évite la mise en place d'échafaudages (hors de prix).

- Réfection de la toiture et remise en place de nombreuses ardoises (crochets en cuivre qui casse)
- Nettoyage en profondeur des gouttières et descentes totalement obstruées (fiente pigeons)
- Traitement préventif et curatif de l'ensemble de la toiture
- Démontage et nettoyage des grilles dans l'ensemble du haut du clocher Nids et fientes massives de pigeons
- Installation de pics Anti-pigeons pour éviter de recommencer trop souvent ces opérations
- Installation de bavettes spécifiques tout en haut du clocher coté le Buchet pour éviter la pluie qui a abimée très sérieusement une poutre maitresse (elle soutient les cloches)



- **Elections 15 et 22 Mars**

Les dimanches 15 et 22 Mars se dérouleront les élections municipales. Faverolles (317 habitants) doit choisir 11 élus. Le Bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.

Fin de séance du conseil municipal 21h00.

Le Maire,
Christian POTEAUX

